



Partage du contenu mobilier et materiel apres décès

Par **jemanel**, le **07/09/2011** à **21:16**

Bonjour,

Notre père dernier survivant ,est décédé dans un commun accord ,on avait pris date pour faire le vide est se repartir les objet et autres hors ,l'un d'entre nous, semblerait vouloir retarder et regler quelques differents anciens comment puis je faire pour organiser ce partage à l'amiable,sachant qu'il faudra bien le faire et eviter une détérioration du contenu de celle ci,sachant que la maison va rester fermer des mois et voir plus peut on passer par une tiers personne,neutre dans l'operation,et qui sera l'interlocuteur entre nous tous ,ou existe une autre demarche juridique

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **22:13**

Il faut faire faire un inventaire déjà (huissier, commissaire-priseur)
Est-ce que la succession est ouverte chez un notaire ?

Par **jemanel**, le **18/09/2011** à **18:39**

oui ,elle est ouverte chez un notaire